

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3472

présenté par

M. Poisson, M. Tian, M. Meunier, Mme Dalloz, M. Cherpion et Mme Guégot

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ajouter les termes « le cas échéant » alors que la rédaction comporte le mot « ou », ne sert à rien.
Amendement rédactionnel.